

DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE



92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

N°7

Conseillers en exercice : 53
Présents : 42
Représentés : 9
Absents : 2

Ayant voté pour : 39
Ayant voté contre : 12
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET
ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE GABRIEL PÉRI

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 à L. 2312-3,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport du budget primitif principal de la Ville pour 2025 annexé à la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif de la Ville 2025,

Vu le budget,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Article unique : Approuve le budget primitif pour 2025 - Budget Artisanale Gabriel Péri, par chapitre, en équilibre ainsi que ses annexes :

Sections du budget	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	382 599,64	194 940,00
résultat de fonctionnement reporté 002		187 659,64
Total Fonctionnement	382 599,64	382 599,64
Investissement	113 000,00	112 528,32
Reports (Restes à réaliser)	107 653,67	
Résultat d'investissement reporté 001		108 125,35
Total Investissement	220 653,67	220 653,67
Total du Budget annexe Zone Artisanale	603 253,31	603 253,31

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :

Le Maire,



Patrick CHAIMOVITCH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.